



Coca Cola



Les mensonges sont dans la canette [Coca Cola](#) est une entreprise bien connue, implantée en France depuis 1921 et qui compte aujourd'hui 2600 salariés répartis sur 5 sites de production. De temps en temps les dirigeants s'adonnent à leur jeu favori : un licenciement économique, bien mal dénommé « plan de sauvegarde de l'emploi » (PSE). Le dernier en date a été annoncé en novembre 2017, avec la suppression prévue de 252 emplois. Et tenez vous bien, la raison invoquée : les français changent d'habitude de consommation, ils boiraient moins de coca !! Et pour avoir l'air un peu sérieux, les dirigeants affirment que le chiffre d'affaire a baissé de 1,6% en 2016.

Premier mensonge

Regardez ce tableau Le chiffre d'affaire (montant des ventes) est passé 2 milliards 229 millions € à 2 milliards 237 millions €, soit une progression de 0,36%. En déduisant les achats de matières utilisées pour fabriquer le coca et les emballages, on obtient la marge directe, qui, elle, est passée de 1 milliard 88 millions € à 1 milliard 149 millions €, soit une progression de 6%. Et quand on regarde les résultats, on reste bouche bée. Le résultat d'activité a augmenté de 27% entre 2015 et 2016. Et pour le bénéfice net, c'est une hausse de 36% sur une seule année avec un montant de 67 millions € en 2016.

Et ces évolutions sont qualifiées des difficultés économiques !

Deuxième mensonge

Coca cola ne fabrique pas que du coca cola, mais du fanta, du sprite, de l'eau minérale, 12 marques différentes ..., donc la baisse éventuelle des ventes de coca peut être compensée par la hausse de celle d'autres produits.

Troisième mensonge dans leurs déclarations

"Aujourd'hui, plus de 90 % des produits Coca-Cola consommés dans l'hexagone sont fabriqués dans l'un des 6 sites de production répartis sur tout le territoire :**Par cet ancrage local, la marque Coca-Cola s'engage à contribuer au développement de l'économie française, et ce, de manière responsable et durable.** »

Le vrai motif des licenciements

Pour connaître la véritable raison de ces licenciements, il faut sortir de l'Hexagone, et aller sur le site anglais de Coca Cola Européen Partners PLC et on apprend qu'une réorganisation en 2016, a eu pour effet de regrouper dans une seule entité, les entreprises implantées dans 13 pays européens au lieu de 7 auparavant, avec le siège social en Grande Bretagne. Et le but était d'augmenter encore davantage les bénéfices, et c'est M. GAMMELL, le big boss qui le déclare à la presse (en anglais), dont voici quelques extraits en français

« LONDRES, 15 février 2018 - Coca-Cola European Partners PLC (CCEP)fournit des prévisions pour l'exercice 2018, une croissance du bénéfice....., comprise entre 6% et 7% par rapport aux résultats comparables de 2017. **La CCEP est en bonne voie pour réaliser des économies avant impôts de 315 à 340 millions d'euros grâce à des synergies d'ici mi-2019.** La CCEP déclare **un dividende ...en augmentation d'environ 24%** pour l'exercice 2018. »

Les économies dont parle le big boss, ce sont les suppressions d'emplois en France pour accroître de 24% les dividendes. Mais c'était sans compter sur la résistance des salariés et de leurs syndicats La direction tente la division syndicale avec ce chantage : si les syndicats ne veulent pas négocier et signer un protocole d'accord, la direction menace d'imposer unilatéralement un plan au rabais. Devant cette perspective, certains syndicats pensent qu'il faut tenter d'obtenir une amélioration des conditions de départ, pour d'autres, au contraire, s'asseoir à la table de négociation, c'est déjà valider ce plan de licenciement alors qu'il faut le refuser.

Et une première victoire vient d'être emportée

La DIRECCTE, inspection du travail, retarde la procédure de licenciement - en demandant que les élus du CHSCT (représentants du personnel) soient reconvoqués, car beaucoup d'entre eux n'ont pu venir à la réunion, empêchés de se

déplacer à cause de la neige. - en exigeant des compléments d'information sur les catégories professionnelles .

Suivie d' une deuxième victoire

La Direction du site des Pennes Mirabeau avait assigné en justice 7 salariés, dont 6 représentants CGT, (piquets de grève) le juge a donné raison aux salariés, en ordonnant une médiation entre la Direction Coca Cola et une délégation CGT, en présence de la DIRRECTE (inspection du travail) Ces deux victoires ne doivent pas faire oublier qu'aujourd'hui les hommes politiques se font mener par le bout du nez par les requins de la finance. Si ce plan de licenciement est validé, cela traduira leur complicité coupable avec ces menteurs et voleurs de l'économie française. Sources Documents comptables de Coca Cola European Partners France Sites Internet de CCEP France et de CCEP RU

Sources

URL de l'article : <https://www.cuisinedespatrons.com/coca-cola/>